

Portes Ouvertes

Nous serons heureux de vous recevoir et de vous présenter notre établissement lors des prochaines portes ouvertes qui auront lieu le

samedi 28 mars 2009

EFAGRIR

2, rue des Fleurs
BP2
28630
MIGNIERES

Tel : 02.37.26.46.07
Fax : 02.37.26.30.81

Site : efagrir.com
Courriel : administration@efagrir.com

NOS FORMATIONS, DES REponses A VOS ATTENTES

© Thierry Lambillard - EFAGRIR 2009

Un collège pour une scolarité après la 5^{ème} :
• 4^{ème} et 3^{ème} Technologiques

Un lycée pour une scolarité après la 3^{ème} :

Filière Générale et Technologique

- Seconde d'Enseignement Général et Technologique
- Bac Technologique
(Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant)

Filière Professionnelle

- CAPA Services en Milieu Rural (métiers du social)
- Seconde Professionnelle
(BEPA Services aux Personnes)
- BAC Professionnel Services en Milieu Rural

Un Centre de Formation Continue :

Formations sanitaires et sociales

- Formation qualifiante de Secrétariat Médical
- CAP Petite Enfance
- Classes préparatoires aux concours sanitaires et sociaux (moniteur-éducateur, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social)
- C.A.P. Esthétique / Cosmétique
au service du "bien-être" de la personne

Formation supérieure en comptabilité

- D.C.G
(Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
en contrat de professionnalisation

Projets d'ouverture :

- BTS Vente Relation Client
- D.S.C.G
(Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion)
- Brevet Professionnel Esthétique / Cosmétique

Un Centre de Formation Supérieure par Apprentissage :

(Antenne du CFSA de l'AFTEC avec le concours du
Conseil Régional du Centre)

- BTS Comptabilité Gestion des Organisations
- BTS Professions Immobilières
- BTS Ventes et Productions Touristiques



Votre taxe
d'apprentissage

pour former
vos collaborateurs
de demain



Madame, Mademoiselle, Monsieur,



En recevant votre taxe d'apprentissage nous souhaitons vous remercier de l'effort financier que vous consacrez ainsi à notre établissement.

C'est grâce à votre taxe d'apprentissage que notre établissement participe activement à des investissements pédagogiques importants qui permettent à nos élèves, étudiants et stagiaires de se préparer favorablement à leurs métiers de demain.

Ce partenariat école/entreprise va dans le sens d'une ouverture de notre établissement vers le monde économique et professionnel en garantissant une meilleure adéquation entre vos attentes et nos formations.

Ainsi votre taxe d'apprentissage est-elle une ressource essentielle à notre établissement au service de la réussite des jeunes aux examens et d'une plus grande insertion professionnelle.

Vous trouverez ici quelques informations sur le versement de votre taxe d'apprentissage. Vous pouvez par ailleurs nous contacter pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Gilles PELLETIER
Directeur

Comment effectuer votre répartition taxe d'apprentissage ?

L'administration demande aux entreprises de consacrer 52% de leur taxe à des actions en faveur de l'apprentissage et 48% de celle-ci sous forme de subventions versées à un établissement technique à condition que ces subventions soient réalisées avant le 28 février 2009.

Deux catégories ont été fixées :

A et B qui vous sont précisées ci-dessous.

Chaque entreprise doit obligatoirement appliquer cette répartition en regard de la constitution de ses effectifs.

REPARTITION DES DEPENSES CONSENTIES en faveur des premières formations technologiques	
Catégorie A Ouvriers / employés spécialisés ou qualifiés Niveau V ou IV	Catégorie B Cadres moyens Niveau III ou II

Objectifs :

- La taxe d'apprentissage constitue une ressource importante pour notre établissement.
- Elle permet le financement d'outils pédagogiques indispensables à la mise en oeuvre des formations dispensées dans notre établissement.

Nous serions heureux que, dans votre choix, vous puissiez privilégier le lycée EFAGRIR.

Comment effectuer vos versements ?

- Soit par l'intermédiaire de notre organisme collecteur (organisme agréé) partenaire de l'établissement, que nous vous recommandons, à savoir :

l'A.S.P. (Au Service de la Profession)
22 rue de Varenne - 75007 Paris
Tel : 01.42.22.13.60
Site : <http://www.asponline.org>

Vous pouvez adresser directement par chèque bancaire ou virement postal votre contribution à l'A.S.P. ou renseigner par Internet leur plateforme de traitement. L'A.S.P. se tient à votre disposition pour tout renseignement et s'engage à vous calculer gratuitement vos versements ainsi qu'à rédiger vos documents.

- Soit par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre
6 rue Pierre et Marie Curie
45926 Orléans Cedex 9
- Soit par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de votre choix ou de votre chambre professionnelle.

N'oubliez surtout pas d'indiquer à l'organisme collecteur l'établissement destinataire, à savoir le **Lycée EFAGRIR, de la somme que vous entendez verser.**

*Pour tout complément d'informations contacter
notre service entreprise - développement
au 02 37 26 46 07
administration@efagrir.com*

